



Les biens immobiliers lors d un divorce

Par **jacques24**, le **06/01/2012 à 09:14**

Bonjour,

Une personne quitte le domicile car son épouse ne souhaite pas le suivre lors d'une promotion professionnelle.

Le divorce est en cours.

Il y a une maison qui reste occupée pour le moment par l'épouse qui réclame à son ex époux le montant du prix de la maison.

Est ce normal ?

Le mari n'est il pas en droit de faire vendre la maison et partager le montant en 2 ?

Le mari peut il réclamer un loyer à son épouse ?

La maison ayant été achetée en commun, comment se passe les remboursements des mensualités ?

Merci

Par **amajuris**, le **06/01/2012 à 10:28**

bjr,

il ne faut mélanger la propriété de la maison et son financement.

apparemment la maison est un bien commun donc il faut l'accord des 2 époux pour vendre.

l'épouse n'a pas à demander au mari le prix de vente d'une maison qui n'est pas vendue et qui appartient à la communauté.

quant aux remboursements, les 2 époux doivent se mettre d'accord car la banque n'est pas concerné par la situation des époux.

l'épouse doit effectivement une indemnité d'occupation à la communauté.

tout ceci sera vu à la liquidation de la communauté suite au divorce.
cdt